

(c) de l'élargissement du chemin de la Côte des Neiges.
Renvoyé à l'avocat de la Cité pour rapport.

La question de l'ouverture du Boulevard St-Joseph et de l'ouverture des rues homologuées à travers le lot du cadastre No 162 quartier de Lorimier, est renvoyée à l'avocat de la Cité pour rapport.

M. l'échevin Tétreau demande que la charte soit amendée de façon à décréter l'ouverture de la rue Beaubien, entre la rue Papineau et la rue Christophe Colomb.

Renvoyé à l'Inspecteur de la Cité et à l'avocat de la Cité pour rapport.

M. l'échevin Dubeau demande aussi à ce que l'on pourvoie à l'expropriation des terrains nécessaires afin de donner un débouché à la rue Montcalm, à l'intersection de la rue Sherbrooke.

Renvoyé à l'Inspecteur de la Cité pour plan et rapport.

M. l'échevin Gauvin demande que la rue Dumont soit ouverte suivant les nouvelles lignes homologuées. Le coût devant être payé moitié par la Cité et moitié par les propriétaires du quartier Papineau.

Renvoyé à l'avocat de la Cité.

M. l'échevin Tétreau demande que la somme de \$14,217.17, seulement, représentant le coût approximatif de l'élargissement de la rue Rivard, depuis l'avenue Laurier jusqu'à la rue Lamoricière, soit répartie sur les propriétaires des immeubles situés sur les deux côtés de ladite rue Rivard, entre l'avenue Mont-Royal et la rue Lamoricière, et que la balance du coût de ladite expropriation soit payée par la Cité.

La Commission suggère à M. l'échevin Tétreau de proposer un amendement dans ce sens, lorsque le projet d'amendement à la charte viendra devant le Conseil.

A la demande de M. l'échevin L.-A. Lapointe, M. l'avocat de la Cité reçoit instruction de rédiger un amendement permettant à la Cité, si elle construit une usine électrique, de vendre tout surplus d'énergie dont elle pourra disposer.

M. l'échevin Dandurand soulève la question de l'imposition d'une taxe sur les conducteurs de taxi-cab.

Renvoyé à l'avocat de la Cité au surintendant du département des licences et à M. l'échevin Dandurand, pour rapport.

M. l'échevin Dubeau soulève la question du droit de la Cité de prohiber l'érection d'écuries dans certains endroits.

Renvoyé à l'avocat de la Cité pour rapport.

Son Honneur le Maire J.-J.-E. Guérin prend son siège.

M. l'échevin O'Connell propose et il est

Résolu: Que l'article 24 de la loi 62 Victoria, chap. 58, soit amendé, en remplaçant le mot "quatre" dans la dernière ligne par le mot "huit". (M. l'échevin Tétreau dissident.)

Ajournement.

JULES CREPEAU,
Secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de l'assemblée spéciale du 21 mars.

Son Honneur le Maire, l'hon. J.-J.-E. Guérin, occupe le fauteuil de la présidence.

Sont présents: MM. les échevins L.-A. Lapointe, N. Lapointe, Leclaire, O'Connell, Ward, Robinson, Carter, Prud'homme, Resther, Dandurand, Boyd, Gauvin, Roux, Brodeur, Dubeau, Garceau, Monahan, Tétreau, Clément, Létourneau, Mayrand et Turcot.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et confirmé.

REQUETES, ETC.

1.—Du trésorier de la Ville suggérant certains amendements à la Charte.

Déposée sur le bureau.

2.—De M. R. Findlay, au sujet de certaine construction rue Notre-Dame Ouest.

3.—De MM. Angers, De Lorimier, Godin & De Lorimier, protestant au nom de M. J. Charlebois, contre le renvoi de ce dernier.

(c) the widening of Côte-des-Neiges road.

Referred to the City attorney for a report.

The question of opening St. Joseph boulevard and of the opening of homologated lines across cadastral lot No. 162, DeLorimier ward, was referred to the City attorney for a report.

Ald. Tétreau requested that the City charter be amended so as to enact the opening of Beaubien street, between Papineau and Christophe Colomb streets.

Referred to the City surveyor and to the City attorney for a report.

Ald. Dubeau also asked that provisions be made for the expropriation of lands required to give an outlet to Montcalm street at the intersection of Sherbrooke street.

Referred to the City surveyor for a plan and report.

Ald. Gauvin requested that Dumont street be opened according to the new homologated lines. The cost to be paid one-half by the City and one-half by the proprietors of Papineau ward.

Referred to the City attorney.

Ald. Tétreau asked that the sum of \$14,217.17 only, representing the approximate cost of widening Rivard street, from Laurier avenue to Lamoricière street, be apportioned on the real estate proprietors situated on both sides of the said Rivard street, between Mount-Royal avenue and Lamoricière street, and that balance of the cost of said expropriation be paid by the City.

The Committee suggested to Ald. Tétreau to move an amendment in that sense, when the proposed amendments to the charter are submitted to the Council.

At the request of Ald. L.-A. Lapointe, the City attorney was instructed to draft an amendment allowing the City, if an electric plant is established, to sell all the surplus of power it may dispose of.

Ald. Dandurand then raised the question of imposing a tax on taxi-cab conductors.

Referred to the City attorney, to the superintendent of Licenses and to Ald. Dandurand for a report.

Ald. Dubeau raised a question as to the right of the City to prohibit the erection of stables in certain places.

Referred to the City attorney for a report.

His Worship the Mayor, Hon. J. J. E. Guérin took his seat.

Ald. O'Connell moved, and it was

Resolved: That article 24 of the act 62 Victoria, chap. 58, be amended, by replacing the word "four" in the last line by the word "eight". (Ald. Tétreau dissenting.)

Adjourned.

JULES CREPEAU,
Secretary.

CITY COUNCIL

Report of special meeting held the 21st March.

His Worship the Mayor, Hon. J. J. E. Guérin, in the chair.

Present: Ald. L. A. Lapointe, N. Lapointe, Leclaire, O'Connell, Ward, Robinson, Carter, Prud'homme, Resther, Dandurand, Boyd, Gauvin, Roux, Brodeur, Dubeau, Garceau, Monahan, Tétreau, Clément, Létourneau, Mayrand, Turcot.

The minutes of the last meeting were read and confirmed.

RECEIVING PETITIONS, ETC.

1.—From the City treasurer, suggesting certain amendments to the City charter.

Laid on the table.

2.—From R. Findlay, anent a certain building on Notre-Dame street West.

3.—From Angers, Delorimier, Godin & Delorimier, in behalf of Mr. J. Charlebois, protesting against the dismissal of the latter.